EST-IL PERMIS DE DONNER ZAKAT AL-FITR AUX OUVRIERS NON MUSULMANS ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Zakat al-fitr

Est-il permis de donner zakat al-fitr aux ouvriers non musulmans ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
majmou' fatawa wa rassail | Volume 18, page 285

Question :
Est-il permis de donner l'aumône de la rupture (zakat al-fitr) aux ouvriers non musulmans ?

Réponse :

Il n'est permis de la donner qu'à un pauvre parmi les musulmans seulement.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com